



Genève, le 3 avril 2020  
Aux représentant-e-s des médias

## Communiqué de presse du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé

### Front uni pour lutter contre le COVID-19

**A l'approche d'un week-end décisif en termes de conséquences sur l'évolution de la pandémie COVID-19, un dispositif préventif et sécuritaire sera mis sur pied. Grâce au précieux renfort de sapeurs-pompiers volontaires, de Samaritains et de gardes de l'environnement, un déploiement très important de personnels en uniforme sera visible sur l'ensemble du canton avec des rôles bien définis pour chacun des acteurs. Plus que jamais, il s'agira de rappeler et de faire respecter les mesures sanitaires. La police cantonale ainsi que les agents des polices municipales sanctionneront fermement toute violation.**

Si l'état de nécessité décrété par le Conseil fédéral le 13 mars dernier commence à porter de premiers et timides fruits, il est cependant indispensable de poursuivre des efforts essentiels pour permettre l'endiguement du COVID-19. Le virus est toujours actif et virulent et le nombre de cas et de décès dus au coronavirus est toujours croissant dans le canton de Genève. La charge de soins supportée par le système hospitalier reste critique. Il est donc primordial de continuer à respecter les mesures édictées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et d'appliquer strictement l'Ordonnance fédérale 2 COVID-19 ainsi que les directives cantonales.

A l'approche d'un week-end qui s'annonce ensoleillé, les autorités cantonales et municipales appellent la population à persévérer dans leurs efforts par le biais d'une campagne qui s'appuiera sur les principes d'information, de prévention et de répression.

Des équipes composées de volontaires de l'association genevoise des sections de Samaritains ainsi que de sapeurs-pompiers effectueront des patrouilles préventives dans le but de rappeler les bons messages à la population présente dans l'espace public.

La police cantonale et les agents de la police municipale seront, eux, présents sur l'ensemble du territoire et s'assureront du strict respect de l'Ordonnance fédérale 2 relative au COVID-19, récemment modifiée, qui prévoit maintenant de sanctionner les personnes formant un groupe de plus de 5 ainsi que les personnes ne respectant pas une distance de deux mètres entre elles.

La police cantonale pourra également compter sur l'appui des gardes de l'environnement, lesquels seront plus précisément déployés dans les zones rurales.

La mesure décidée samedi 28 mars d'un bouclage des abords lacustres afin d'interdire le stationnement des véhicules privés est toujours en vigueur. Le périmètre concerné par cette restriction court du pavillon de Ruth, en bas de la rampe de Vézenaz, jusqu'au quai Wilson, près de la Perle du Lac. Cette interdiction concerne également le parking dans le parc de Mon Repos ainsi que le parc des Eaux-Vives désormais fermé à la circulation depuis ce vendredi 3

avril.

Les autorités genevoises remercient d'ores et déjà la population de respecter depuis déjà plusieurs jours les consignes édictées dans le cadre de cet état de nécessité et l'encouragent à poursuivre son effort. Elles rappellent que ces mesures ont pour but de protéger l'ensemble de la collectivité.

*Pour toute question supplémentaire:*

*Nous vous remercions d'adresser vos questions **par SMS uniquement** à Laurent Paoliello,  
T. 079 935 86 75*